

Leudelange, le 9 octobre 2023.

SIDOR

**A Mesdames,
Messieurs les Membres du Comité du syndicat intercommunal SIDOR.**

Madame,
Monsieur,

COPIE

Par la présente le Bureau du syndicat actuellement en fonction vous prie de bien vouloir assister à la réunion constitutive du comité du SIDOR le :

mercredi, 25 octobre 2023 à 10,30 heures
dans la salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du syndicat intercommunal SIDOR
(100, route de Bettembourg à Leudelange)

Ordre du jour :

1. Election du président du comité;
2. Election de quatre membres du bureau;
3. Election des membres de la commission des finances.

Les candidatures aux différents postes sont à envoyer pour le lundi, 23 octobre 2023 à 16,00 heures au plus tard à l'adresse suivante : Syndicat Intercommunal SIDOR, 100, route de Bettembourg à L-3346 Leudelange ou par courriel: vanwissen@sidor.lu.

Ad 1:

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le président est élu par le comité parmi ses membres.

Ad 2:

L'article 13 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes dispose que le comité élit, parmi ses membres, les membres du bureau. Le bureau du syndicat SIDOR se compose de cinq membres, dont le président du comité, qui est d'office président du bureau, un vice-président et trois membres. Le bureau choisit son vice-président en son sein.

Ad 3:

Suivant l'article 7 point 4) a), le comité et le bureau peuvent prendre l'avis d'une commission des finances. Les membres de la commission des finances sont choisis parmi les membres du comité et sont élus par le comité. Le nombre des membres de la commission des finances ne peut être ni inférieur à cinq ni supérieur à sept.

Ad 1,2 et 3 :

Les différents votes auront lieu suivant les dispositions des articles 18, 19, 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée à la suite.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau,

Le secrétaire,
Pauline van WISSEN

Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

Annexe: extrait de la loi communale

Syndicat intercommunal SIDOR

Bureaux, 100 route de Bettembourg, L-3346 Leudelange

T +352 37 81 04 1 - F +352 37 81 08 - info@sidor.lu - www.sidor.lu